

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le

ID : 049-214902462-20250325-25SE2503\_01-BF



# COMPTE FINANCIER UNIQUE RAPPORT 2024



lespontsdece.fr

## SOMMAIRE

<b>Le résultat de l'exercice .....</b>	<b>4</b>
<b>La section de fonctionnement .....</b>	<b>5</b>
Dépenses de la section de fonctionnement .....	5
Recettes de la section de fonctionnement .....	11
<b>Capacité d'autofinancement (CAF) .....</b>	<b>17</b>
<b>La section d'investissement .....</b>	<b>19</b>
Dépenses de la section d'investissement .....	19
Recettes de la section d'investissement .....	26
<b>Financement des investissements et endettement.....</b>	<b>29</b>
<b>Ratios financiers.....</b>	<b>30</b>
<b>Glossaire</b>	

Le Compte Financier Unique -CFU- a été mis en place pour la première fois en 2022 et remplace les 2 documents distincts utilisés jusqu'à présent, le compte administratif établi par l'ordonnateur (la commune des Ponts de Cé) et le compte de gestion établi par le comptable public (SGC Couronne d'Angers).

La loi NOTRe du 07 août 2015 a créé, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Celles-ci doivent prévoir une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles qui doit être jointe au Compte Financier Unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la ville.

Le Compte Financier Unique retrace l'ensemble des mandats (dépenses) et titres émis (recettes) par la ville sur l'exercice budgétaire, courant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Le Code général des collectivités territoriales précise que le Compte Financier Unique de l'année N de la Commune doit être voté au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le Compte Financier Unique qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles ou quelquefois pluriannuelles (appelées également Autorisation de programme (AP)/ Crédit de paiement (CP)).

Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées. Elle a également pour objectif de retracer l'exécution du budget et de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.

Les informations contenues dans le Compte Financier Unique sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le Comptable public.

### Précisions :

Les opérations dites « réelles » sont les opérations qui ont un impact direct sur la trésorerie ; il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs.

Les opérations dites « d'ordre » (ex : amortissements), qui contribuent néanmoins à équilibrer les budgets, n'ont pas de conséquences sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écritures :

- Elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement
- Elles sont retracées en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement
- Elles sont équilibrées (l'ensemble des recettes est égal à l'ensemble des dépenses)



## 1. RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

### L'exercice 2024 présente les équilibres suivants :

Les dépenses totales de l'exercice 2024 s'élèvent à **22,5 M€** dont **15,4 M€** pour le fonctionnement et **7.1 M€** pour l'investissement.

Les dépenses de fonctionnement se décomposent en **13,8 M€** de dépenses réelles de fonctionnement et en **1,6 M€** de dépenses d'ordre.

Les dépenses d'investissement sont constituées par **6,3 M€** d'opérations réelles et **0,8 M€** d'opérations d'ordre.

Les recettes totales de l'exercice 2024 s'élèvent à **22,4 M€** dont **16,2 M€** de recettes de fonctionnement et **6,2 M€** de recettes d'investissement.

Les recettes de fonctionnement se décomposent en **15,8 M€** de recettes réelles de fonctionnement et en **0,4 M€** de recettes d'ordre.

Les recettes d'investissement se répartissent en **4,2 M€** de recettes réelles, en **2 M€** de recettes d'ordre.

Le résultat de clôture, après prise en compte des résultats antérieurs (**1,36 M€** de reprise de d'excédent N-1 en investissement et **0,5 M€** de reprise de l'excédent N-1 en fonctionnement) est excédentaire de **1,8 M€**.

Le résultat global cumulé de l'exercice, après prise en compte des restes à réaliser en dépenses (**1,46 M€**) et en recettes (**1,55 M€**) est en excédent de **1,84 M€**.

En euros	Fonctionnement 2024	Investissement 2024
<b>Recettes totales</b>	<b>16 218 904,21</b>	<b>6 222 772,87</b>
Recettes réelles	15 759 095,07	4 266 705,23
Recettes d'ordre	459 809,14	1 956 067,64
<b>Dépenses totales</b>	<b>15 355 345,30</b>	<b>7 156 126,66</b>
Dépenses réelles	13 743 824,42	6 351 770,76
Dépenses d'ordre	1 611 520,88	804 355,90
<b>Résultat de l'exercice (recettes totales-dépenses totales)</b>	<b>863 558,91</b>	<b>-933 353,79</b>
<b>Résultats antérieurs</b>	<b>493 836,88</b>	<b>1 358 997,56</b>
Recettes d'investissement (001)	-	1 358 997,56
Recettes de fonctionnement (002)	493 836,88	-
<b>Résultat de clôture (résultats de l'exercice et résultats antérieurs)</b>	<b>1 357 395,79</b>	<b>425 643,77</b>
<b>Solde des Restes à réaliser (RAR)</b>	<b>-</b>	<b>59 944,05</b>
Dépenses (RAR)	-	1 486 329,90
Recettes (RAR)	-	1 546 273,95
<b>Résultat cumulé (clôture+RAR)</b>	<b>1 357 395,79</b>	<b>485 587,82</b>

## 2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### A. Dépenses de la section de fonctionnement

Les dépenses totales de la section de fonctionnement s'élèvent à **15 355 345 €**.

- **13 743 824 €** en dépenses réelles de fonctionnement soit **89,51 %** des dépenses totales de la section de fonctionnement.
- **1 611 521 €** en dépenses d'ordre de fonctionnement soit **10,49 %** des dépenses totales de la section de fonctionnement.

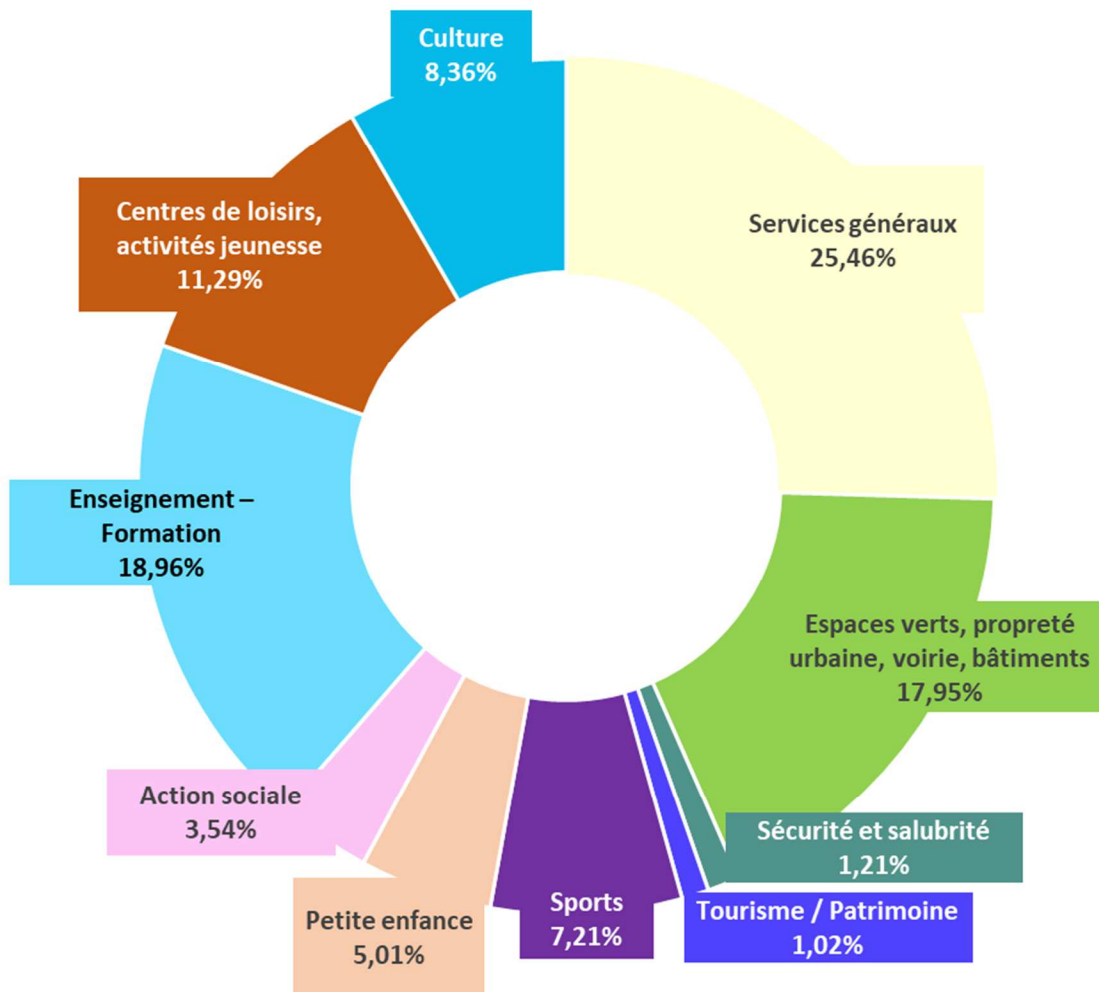
Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante (chiffres en Euros) :

#### Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Compte Financier Unique 2023	Budget primitif 2024	Compte Financier Unique 2024	Taux de réalisation	Evolution CFU à CFU
011	Charges à caractère général	3 139 137	3 466 000	3 387 839	97,74%	7,92%
012	Charges de personnel	8 019 974	8 600 000	8 493 737	98,76%	5,91%
014	Atténuation de produits	233	2 050	1 963	95,76%	742,49%
65	Autres charges de gestion courantes	1 459 286	1 491 000	1 490 346	99,96%	2,13%
66	Charges financières	254 863	295 450	238 240	80,64%	-6,52%
67	Charges exceptionnelles	2 485	139 500	131 700	94,41%	5199,79%
<b>Total des opérations réelles</b>		<b>12 875 978</b>	<b>13 994 000</b>	<b>13 743 824</b>	<b>98,21%</b>	<b>6,74%</b>
023	Virement à la section d'investissement	-	125 000	-	0,00%	-
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 322 724	1 618 633	1 611 521	99,56%	-30,62%
<b>Total des opérations d'ordre</b>		<b>2 322 724</b>	<b>1 743 633*</b>	<b>1 611 521</b>	<b>92,42%</b>	<b>-30,62%</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>15 198 702</b>	<b>15 737 633*</b>	<b>15 355 345</b>	<b>97,57%</b>	<b>1,03%</b>

\*inclus l'ajout en prévision des cessions pour être en adéquation avec les montants Compte Financier Unique du comptable

## Répartition des dépenses réelles de fonctionnement par thématique



Le taux de réalisation de **98,21 %** pour l'ensemble des dépenses réelles est le signe d'une sincérité budgétaire globale.

Les dépenses de fonctionnement réelles entre 2023 et 2024 augmentent de **6,7 %**, soit **867 846 €** (somme presque identique de 2022 à 2023).

Cette augmentation est notamment due à :

- La répercussion de l'inflation par nos prestataires (chapitre 011)
- La hausse des dépenses de personnel (chapitre 012).

## A1. Les charges à caractère général

En euros	Compte Financier Unique 2023	Compte Financier Unique 2024	Evolution CFU à CFU
011. Charges à caractère général	3 139 137	3 387 839	7,92%

Les charges à caractère général représentent les dépenses récurrentes liées au fonctionnement quotidien de la collectivité. Ces dépenses représentent **24,65 %** des dépenses réelles de fonctionnement en 2024. Elles s'établissent à **3,38 M€** contre **3,13 M€** en 2023, soit une augmentation de **248 K€ (+ 7,92 %)**. C'est sur ces lignes budgétaires que l'impact de l'inflation est le plus fort (augmentation des coûts des fluides, des matières premières, du personnel sous-traitant, ...).

Malgré une baisse continue de l'inflation, jusqu'à atteindre **1,8 %** en décembre, l'année 2024 a connu des pics à plus de **3 %**. Par ailleurs, les prix initiés en cours d'année 2023 sont répercutés en année pleine sur 2024, notamment pour l'énergie, la restauration scolaire et les contrats de prestation de service.

Les points remarquables portent sur les postes suivants :

- Les achats d'électricité (pour l'éclairage mais aussi le chauffage dans quelques bâtiments) : nous avons payé **+ 31 K€** d'électricité en plus en 2024, soit **+ 7,77 %** par rapport à 2023. Toutefois, notre consommation en Kwh continue à diminuer (**-3,9 %**) grâce au plan de rénovation énergétique. Nous poursuivons les audits énergétiques avec le SIEMML afin d'engager les travaux d'amélioration de la performance énergétique des autres bâtiments.
- Le poste « contrat de prestations de services » augmente de **13 K€ (+ 4,48 %)** : il concerne les achats de repas servis dans les restaurants scolaires. Il est à noter que notre prestataire a été très fortement touché par l'inflation et répercute une partie de celle-ci sur ses tarifs.
- Les postes « entretien de terrains » et « entretien de matériel roulant » augmentent quant à eux de **55 K€ (+21,62 %)** et de **42 K€ (+84,08 %)**, cela est dû en majeure partie à la répercussion de l'inflation par nos partenaires extérieurs, ainsi qu'à l'entretien du parc de véhicules.
- Le poste « achats de spectacles » augmente de **20 K€ (+30,22 %)**, au titre de la politique culturelle volontariste de la ville.
- Le poste « autres services extérieurs » augmente de **90 K€ (+72 %)** du fait, en majorité, de l'enlèvement de déchets collectés sur le domaine public.
- D'autres postes sont en baisse : eau et assainissement **8 K€ (- 12,48 %)**, entretien des bâtiments publics **101 K€ (- 78,79%)** - les travaux de rénovation effectués sur les bâtiments communaux permettent des économies de fonctionnement, enfin une baisse des honoraires **23 K€ (-21,49 %)**.

## A2. Les charges de personnel

En euros	Compte Financier Unique 2023	Compte Financier Unique 2024	Evolution CFU à CFU
012. Charges de personnel	8 019 974	8 493 737	5,91%

Les charges de personnel, qui comprennent l'ensemble des rémunérations du personnel de la ville ainsi que les charges sociales associées, s'établissent à **8,49 M€** en 2024, soit une hausse de **473 K€** comparativement à 2023 (+ **5,91 %**) sur l'ensemble du chapitre. Elles représentent **61,80 %** des dépenses de gestion de fonctionnement 2024 de la Ville, contre **62,29 %** en 2023.

Les écarts entre 2023 et 2024 s'expliquent comme suit :

- **50 K€** Hausse de 1,5 % du point d'indice de rémunération des agents de la fonction publique en année pleine
- **30 K€** pour la revalorisation du régime indemnitaire des agents situés en bas de la grille indiciaire
- **80 K€** liés à la mesure spécifique d'ajout de 5 points à l'ensemble des agents à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024
- **15 K€** lié à l'accueil de trois apprentis au sein de la collectivité (dont deux à partir de septembre 2024). 3 apprentis sont accueillis en 2024 contre 1 en 2023
- **130 K€** suite à la mise en œuvre des titres déjeuner à partir d'avril 2024.
- **170 K€** liés au Glissement Vieillesse-Technicité (avancements d'échelons/avancements de grades)

## A3. Atténuation de produits

En euros	Compte Financier Unique 2023	Compte Financier Unique 2024	Evolution CFU à CFU
014. Atténuation de produits	233	1 963	742,49%

Les atténuations de produits s'établissent à **1 963 €** en 2024 contre **233 €** en 2023. Les dégrèvements d'impôts sont à la charge de la commune.



#### A4. Autres charges de gestion courante

En euros	Compte Financier Unique 2023	Compte Financier Unique 2024	Evolution CFU à CFU
65. Autres charges de gestion courante	1 459 286	1 490 346	2,13%

Les autres charges de gestion courante s'établissent à **1,49 M€** en 2024 et enregistrent donc une légère hausse de **31 K€** soit **2,13 %**, comparativement à 2023. Elles représentent **10,84 %** des dépenses réelles de fonctionnement de la ville.

Ce chapitre enregistre les subventions et les diverses participations. On retrouve ainsi la subvention au budget du CCAS, et l'ensemble des subventions versées aux partenaires de la Ville des Ponts de Cé (associations, organismes publics, délégation de service public...). En matière de soutien aux associations, la municipalité a décidé de soutenir le secteur associatif en augmentant de 5% le niveau des subventions.

Les écarts significatifs entre 2023 et 2024 portent sur :

- **+ 7,95 % (+36 K€)** de subvention versée au CCAS ; les hausses de la masse salariale et des fluides ont aussi impacté le CCAS et ses budgets annexes et le Conseil municipal a donc décidé d'augmenter la subvention d'équilibre.
- **+ 10,91 % (11 K€)** de subventions aux associations de la ville ainsi qu'aux classes découvertes.
- **+ 23,95 % (13 K€)** sur les droits d'utilisation d'informatique en nuage. Ces comptes ont été créés au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et sont mouvementés en lieu et place du compte de maintenance logiciel. Par ailleurs, les prestations informatiques subissent une inflation record depuis 2023.
- **+ 1 % (2 K€)** de « redevance de compensation de contraintes de service public » versée au délégataire de service public exploitant le multi-accueil et la micro-crèche (VYV3) et ceci conformément à la convention.
- **- 92,05 % (- 50 K€)** sur le poste « autres charges », essentiellement dû à des changements d'imputations entre 2023 et 2024 qui ont entraîné des régularisations ou des annulations.

#### A5. Charges financières et spécifiques

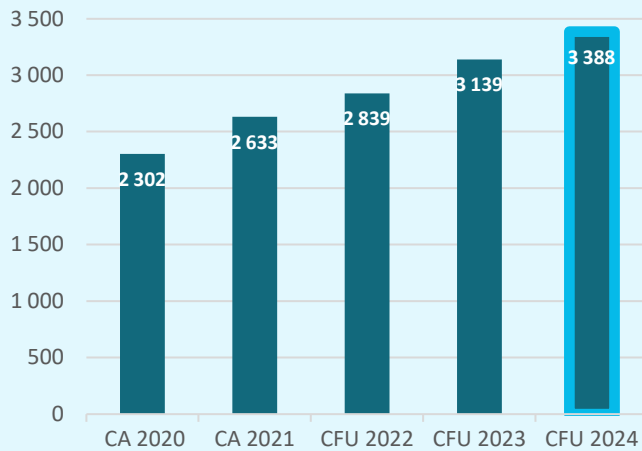
En euros	Compte Financier Unique 2023	Compte Financier Unique 2024	Evolution CFU à CFU
66. Charges financières	254 863	238 240	-6,52%
67. Charges exceptionnelles	2 485	131 700	5199,79%

Le montant des charges financières s'établit, en 2023 à **238 K€** contre **254 K€** en 2023, soit une diminution de **16 K€** soit **- 6,52 %**. Cette baisse trouve son origine dans les frais payés au titre du seul emprunt à taux structuré de la ville (**- 24K€**). En effet, celui-ci arrive à échéance en 2026 et la part relative aux intérêts est en baisse car corrélée au capital restant dû. Cette baisse est minorée par les échéances des deux prêts contractés en 2024 (**+ 12 K€**).

Les charges spécifiques, ou exceptionnelles, correspondent aux annulations de titres sur exercices antérieurs. En 2024, le montant de ces annulations s'élève à **132 K€**, dont **128 K€** sont émis suite au jugement rendu dans le cadre du contentieux de la ville avec les assurances PILLOT

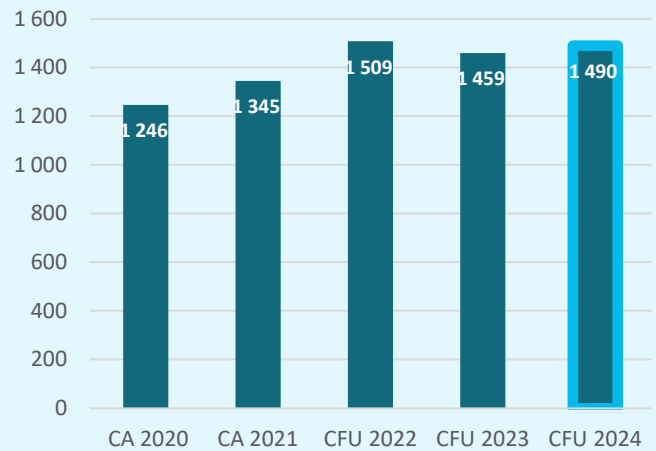
## Analyse rétrospective des dépenses de fonctionnement

Evolution des charges à caractère général  
(en milliers €)



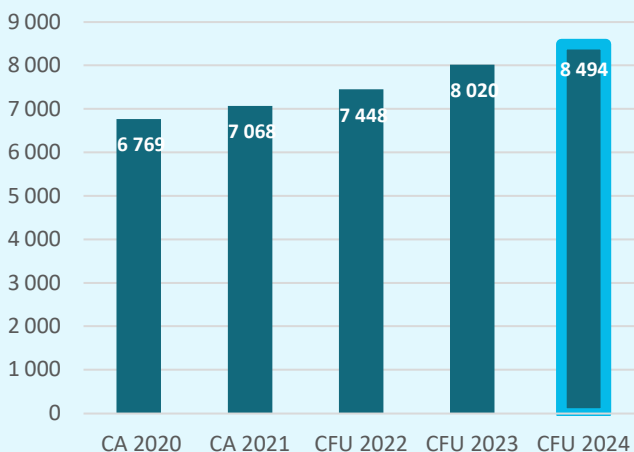
L'évolution des dépenses courantes de fonctionnement a, sans surprise, suivi le contexte récent international et national avec la COVID-19, la guerre en Ukraine et l'impact, notamment sur les fluides d'une inflation record. Malgré le contexte, la part des charges à caractère général au sein des dépenses de fonctionnement n'a augmenté que de 3 points sur la période, tout en continuant à rester en dessous de la moyenne de la strate d'un point en moyenne.

Evolution des charges de gestion courantes  
(en milliers €)



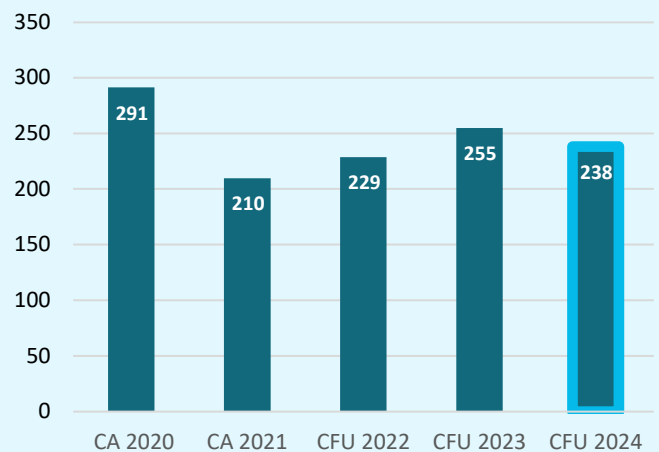
Les autres charges courantes (subvention au CCAS, aux association ...) sont en hausse régulières et maîtrisées afin de maintenir le soutien de la ville, d'une part au plus fragiles grâce au CCAS, et d'autre part au tissu associatif local.

Evolution des charges de personnel (en milliers €)



Les charges liées au personnel connaissent une évolution maîtrisée, et sont le reflet des évolutions de carrière des agents, de l'extension de périmètre des services municipaux (ouverture de classe, nouveaux dispositifs...) et de la politique volontariste de l'exécutif en faveur du pouvoir d'achat des agents municipaux. Par ailleurs, il faut noter qu'un grand nombre de services sont assurés en régie.

Evolution des charges financières (en milliers €)



Les charges financières suivent les investissements de la ville. L'objectif de la municipalité de conserver sa capacité d'autofinancement à un niveau stable a pour conséquence un recours limité à l'emprunt, visible sur ce graphique.

## B. Recettes de la section de fonctionnement

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent à **16 218 904 €**.

- **15 759 095 €** en recettes réelles de fonctionnement soit **97,16 %** des recettes totales de la section de fonctionnement.
- **459 809 €** en recettes d'ordre de fonctionnement soit **2,84 %** des dépenses totales de la section de fonctionnement.

Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante (chiffres en €uros) :

### Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Compte Financier Unique 2023	Budget primitif 2024	Compte Financier Unique 2024	Taux de réalisation	Evolution CFU à CFU
013	Atténuation de charges de personnel	100 911	147 800	276 053	186,77%	173,56%
70	Produits des services	1 206 268	1 314 000	1 264 600	96,24%	4,84%
73	Impôts et taxes hors fiscalité locale	1 186 040	1 110 000	1 111 305	100,12%	-6,30%
731	Fiscalité locale	8 911 649	9 123 000	9 286 533	101,79%	4,21%
74	Dotations et participations	2 852 564	2 825 000	2 939 619	104,06%	3,05%
75	Autres produits de gestion courantes	568 806	672 000	862 611	128,36%	51,65%
76	Produits financiers	162	200	174	86,85%	7,22%
77	Produits spécifiques	779 424	-	18 201	-	-97,66%
	<b>Total des opérations réelles</b>	<b>15 605 824</b>	<b>15 192 000</b>	<b>15 759 095</b>	<b>103,73%</b>	<b>0,98%</b>
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	91 781	495 000	459 809	92,89%	400,99%
	<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>91 781</b>	<b>495 000</b>	<b>459 809</b>	<b>92,89%</b>	<b>400,99%</b>
	<b>Total des recettes de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>15 697 605</b>	<b>15 687 000</b>	<b>16 218 904</b>	<b>103,39%</b>	<b>3,32%</b>

Le budget « recettes » est construit avec prudence, comme il se doit, le taux de réalisation est donc souvent >100.

Globalement, les recettes de fonctionnement augmentent de **+ 3,32 % (+521 K€)** avec produits spécifiques (produits liés aux cessions d'actifs – chapitre 77) entre 2023 et 2024. Elles augmentent de **+ 8,60 %** hors les produits spécifiques.

L'analyse de ces recettes de fonctionnement proposée se décompose en 4 blocs : la fiscalité locale (directe et indirecte), la fiscalité reversée, les dotations et les autres recettes de fonctionnement.

## B1. Atténuation de charges de personnel

En euros	Compte Financier Unique 2023	Compte Financier Unique 2024	Evolution CFU à CFU
013. Atténuation de charges de personnel	100 911	276 053	173,56%

Ce chapitre comprend notamment les remboursements de rémunération et charges de personnel à la suite des arrêts maladie (ordinaire et maladie professionnelle). L'évolution à la hausse s'explique par :

- L'imputation de la part salariale des titres déjeuner à partir du mois d'avril pour **63 K€**, cela permet la neutralisation de la part salariale payée en dépenses
- L'augmentation des remboursements par notre assureur et la CPAM suite aux arrêts maladies et maladies professionnelles, et le glissement des remboursements de 2023 à 2024 pour **97 K€**

## B2. Produit des services

En euros	Compte Financier Unique 2023	Compte Financier Unique 2024	Evolution CFU à CFU
70. Produits des services	1 206 268	1 264 600	4,84%

Les recettes issues des services municipaux soumis à tarification (dits « produits des services ») sont en hausse en 2024 et s'établissent à **1,26 M€**, contre **1,20 M€** en 2023 (**+4,84 %**). Dans ces produits des services, du domaine et autres ventes diverses, on va retrouver tous les produits issus des services municipaux : du sport au périscolaire en passant par l'évènementiel et la culture.

La hausse de ces recettes s'explique essentiellement par :

- **+ 16 K€ (+15.75%)** de recettes pour la baignade. Cela est dû d'une part à l'augmentation de la part « ticket journée » par rapport à 2023, ainsi que l'augmentation des tarifs,
- **+ 14 K€** de recettes sur les locations de matériel à Athlétis,
- **+ 25 K€ (+7,02 %)** de recettes supplémentaires sur les services périscolaires. L'évolution porte sur l'augmentation de la fréquentation et la hausse des tarifs.

### B3. Impôts et taxes hors fiscalité locale

En euros	Compte Financier Unique 2023	Compte Financier Unique 2024	Evolution CFU à CFU
73. Impôts et taxes hors fiscalité locale	1 186 040	1 111 305	-6,30%

Ce chapitre correspond aux sommes versées par notre Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), Angers Loire Métropole. Il s'agit de l'Attribution de Compensation fonctionnement, de la Dotation de Solidarité Communautaire et du Fonds de Péréquation Intercommunal.

- Dotation de solidarité communautaire : hausse de **24 K€** par rapport à 2023
- Fonds de Péréquation Intercommunal (FPIC) : en baisse de **2 K€** €
- Suite à la Commission d'Évaluation des Charges Transférées CLECT de 2023, des régularisations ont été faites sur les exercices 2022 et 2023 qui n'ont pas lieu d'être en 2024. Cela vient diminuer les recettes sur ce chapitre au global malgré les augmentations sur la dotation de solidarité communautaire.

### B4. Fiscalité directe locale

En euros	Compte Financier Unique 2023	Compte Financier Unique 2024	Evolution CFU à CFU
731. Fiscalité locale	8 911 649	9 286 533	4,21%

La fiscalité locale peut être directement instituée au bénéfice des collectivités ou leur être pour partie attribuée et rétrocédée. A ce titre, on distingue la fiscalité directe locale de la fiscalité indirecte locale. Dans les deux cas, lorsque l'État prend des mesures d'allègements fiscaux au profit des contribuables de fiscalité locale, il compense les pertes de recettes supportées par les communes.

Ce chapitre comprend les impôts directs locaux (part communale de taxe foncière bâtie et non bâtie), la part communale des droits de mutation, la taxe sur la publicité extérieure et la taxe sur la consommation finale d'électricité.

Le montant des recettes de fiscalité locale s'établit à **9,28 M€** contre **8,91 M€** en 2023 soit **+ 374 K€ (+ 4,21 %)**.

#### Recettes du chapitre fonction de leur poids €

Libellé recettes	Montants
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	79 401
Taxe d'habitation	105 165
Taxe d'habitation sur les logements vacants	135 545
Taxe sur les propriétés bâties	7 877 010
Coefficient correcteur	281 530
Autres taxes	21 927
Droit de mutation	447 754
Accise sur l'électricité	236 392
Droit de place	6 931
Taxe sur la publicité extérieure	94 878
<b>Total</b>	<b>9 286 533</b>





On observe que la Taxe sur les propriétés bâties représente la majorité des recettes de la ville (**49,98 %** des recettes réelles de fonctionnement). La revalorisation des bases locatives de **3,9 %** (calculée par rapport à l'inflation) ainsi que l'évolution des recettes de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants, explique la hausse de **425 K€ (+ 5,28 %)** par rapport à 2023.

- Droits de mutation : la baisse amorcée depuis 2022 continue avec **- 10K€ (- 2,21 %)**. Cela est dû au ralentissement observé dans le domaine des transactions immobilières
- Taxe sur la consommation finale d'électricité : cette taxe diminue de **54 K€ (- 19,21 %)**. Les modalités de calcul ont évolué et la taxe est versée directement par l'état et non plus par les fournisseurs d'électricité.

### B5. Dotations et participations

En euros	Compte Financier Unique 2023	Compte Financier Unique 2024	Evolution CFU à CFU
74. Dotations et participations	2 852 564	2 939 619	3,05 %

Ce chapitre concerne essentiellement les dotations versées par l'Etat, les subventions venant de la Caisse d'Allocations Familiales ainsi que les compensations de taxe instaurées par l'Etat. Au global sur ce chapitre, on constate une hausse de **87 K€** soit **3,05 %**. Ce chapitre représente **18,65 %** des recettes réelles de fonctionnement.

Les dotations globales de l'Etat s'élèvent à **2,4 M€** soit un montant en légère hausse par rapport à 2023 (**+ 2,94 %**). La dotation globale de fonctionnement (DGF) de la Ville des Ponts de Cé est composée de la dotation

forfaitaire (+14 K€ soit + 0,83%), de la dotation nationale de péréquation (+21 K€ soit + 2,0%), et de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (+31 K€ soit + 5,77%).

Les autres principaux écarts concernent :

- Caisse d’Allocations Familiales (+ 29 K€) ; nous avons connu, en 2024, une hausse de fréquentation des centres de loisirs et certaines nouvelles actions (parentalité) ont été financées par la CAF,
- Subvention de l’Etat et de l’agence nationale du sport pour 6 K€ (programme aisance aquatique et projet Habiter la Loire).
- Les subventions de la Région et du Département (+ 5 K€) ; nous avons obtenu dans le domaine culturel, des subventions de soutien à la diffusion de spectacles, d’enseignement artistique et des rendez-vous nature,

## B6. Produits de gestion courante

En euros	Compte Financier Unique 2023	Compte Financier Unique 2024	Evolution CFU à CFU
75. Autres produits de gestion courantes	568 806	862 611	51,65%

Ce chapitre est en hausse de 294 K€ soit 51,65 %. Ce chapitre représente 5,47 % des recettes réelles de fonctionnement.

Les produits de gestion courante enregistrent les recettes liées aux loyers perçus pour les bâtiments de la ville en location (logements, ateliers situés à Rive d’Arts, au PAVE (Pôle d’Arts Vivants Eclectiques), salles communales, complexe hôtelier Les trois lieux et complexe Athlétis), les sommes reçues dans le cadre du mécénat pour le festival musical, ainsi que diverses recettes de vente de petits matériels non utilisés.

L’essentiel de l’augmentation entre 2023 et 2024 vient

- + 270 K€ (+ 53,82 %) pour les loyers (Indexation et garages), les locations de salles (Athlétis, Théâtre, salles communales), et certaines bascules comptables entre le chapitre 70 et le chapitre 75 à la demande du trésor public
- + 13 K€ dû au changement d’imputation comptable de la participation d’Angers Loire Métropole à l’entretien des Points d’Apport Volontaire,
- + 18 K€ en divers remboursement d’assurances et régularisations de charges.

## B7. Produits financiers et spécifiques

En euros	Compte Financier Unique 2023	Compte Financier Unique 2024	Evolution CFU à CFU
76. Produits financiers	162	174	7,22%
77. Produits spécifiques	779 424	18 201	-97,66%

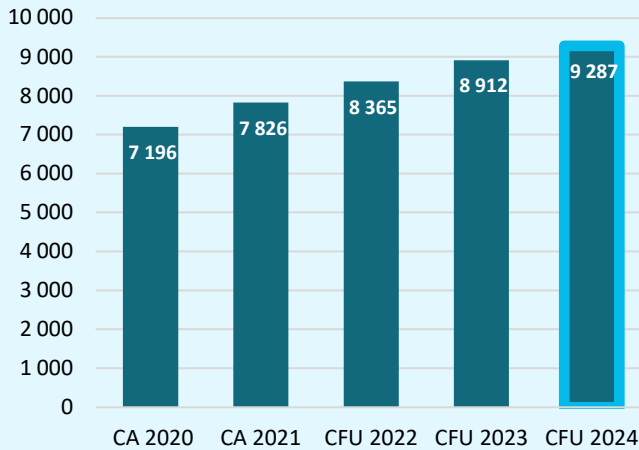
Les produits financiers concernent la rémunération des intérêts des parts sociales détenues par la collectivité.

Le chapitre 77 « Produits spécifiques » comprend essentiellement les annulations de charges ainsi que les cessions d’immobilisations (recettes des différentes ventes aux enchères prévues en investissement mais comptabilisées en fonctionnement sur ce chapitre).

L’écart concerne les cessions d’immobilisations : la dation du terrain de la maison des associations à la Soclova a été comptabilisée pour un total de 725 K€ sont des produits exceptionnels de 2023 non reconduits en 2024.

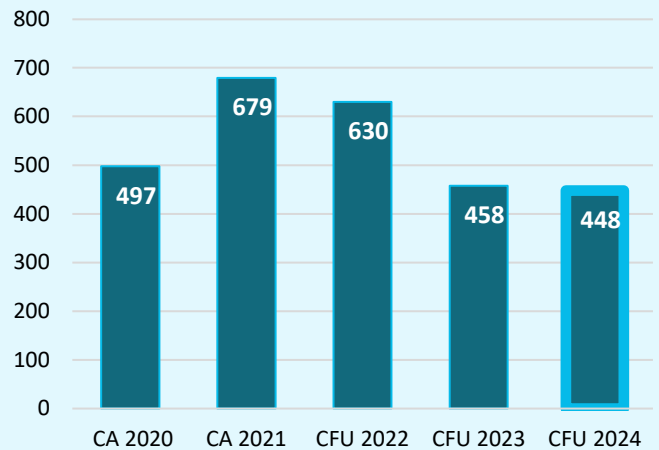
## Analyse rétrospective des recettes de fonctionnement

Evolution de la fiscalité locale  
(en milliers €)



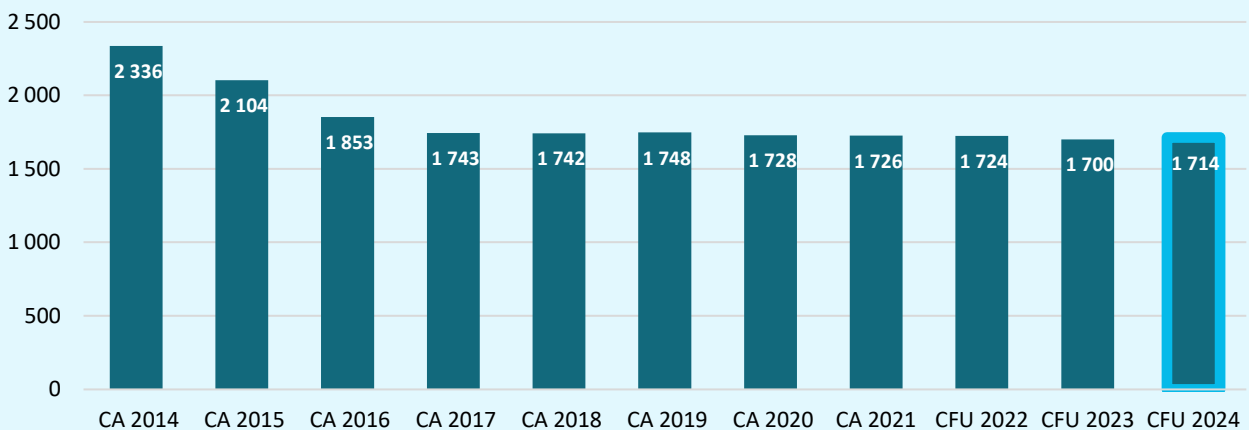
S'agissant des recettes de fiscalité directe, la recette augmente, entre 2020 et 2024 du fait de la revalorisation annuelle des bases pour tenir compte de l'inflation et de la construction foncière. La recette du CFU 2023 progresse plus fortement suite à une revalorisation particulièrement importante des bases des locaux d'habitations de 7,1 % et pour 3,9 % en 2024.

Evolution des droits de mutation  
(en milliers €)



Après deux exercices exceptionnels en 2021 et 2022, les droits de mutation retrouvent le niveau des années 2019 et 2020. Le ralentissement des transactions immobilières contribue également à la baisse observée entre 2023 et 2024.

Evolution de la Dotation Globale de fonctionnement  
(en milliers €)



La baisse des dotations engagée depuis 2014 a lourdement impacté ce poste à la baisse. Le cumul constaté est de 5,1 M€ soit une baisse annuelle en 2024 de plus de 600 K€.

### 3. LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

Résultat de l'exercice = recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement y compris produits spécifiques et mouvements d'ordre

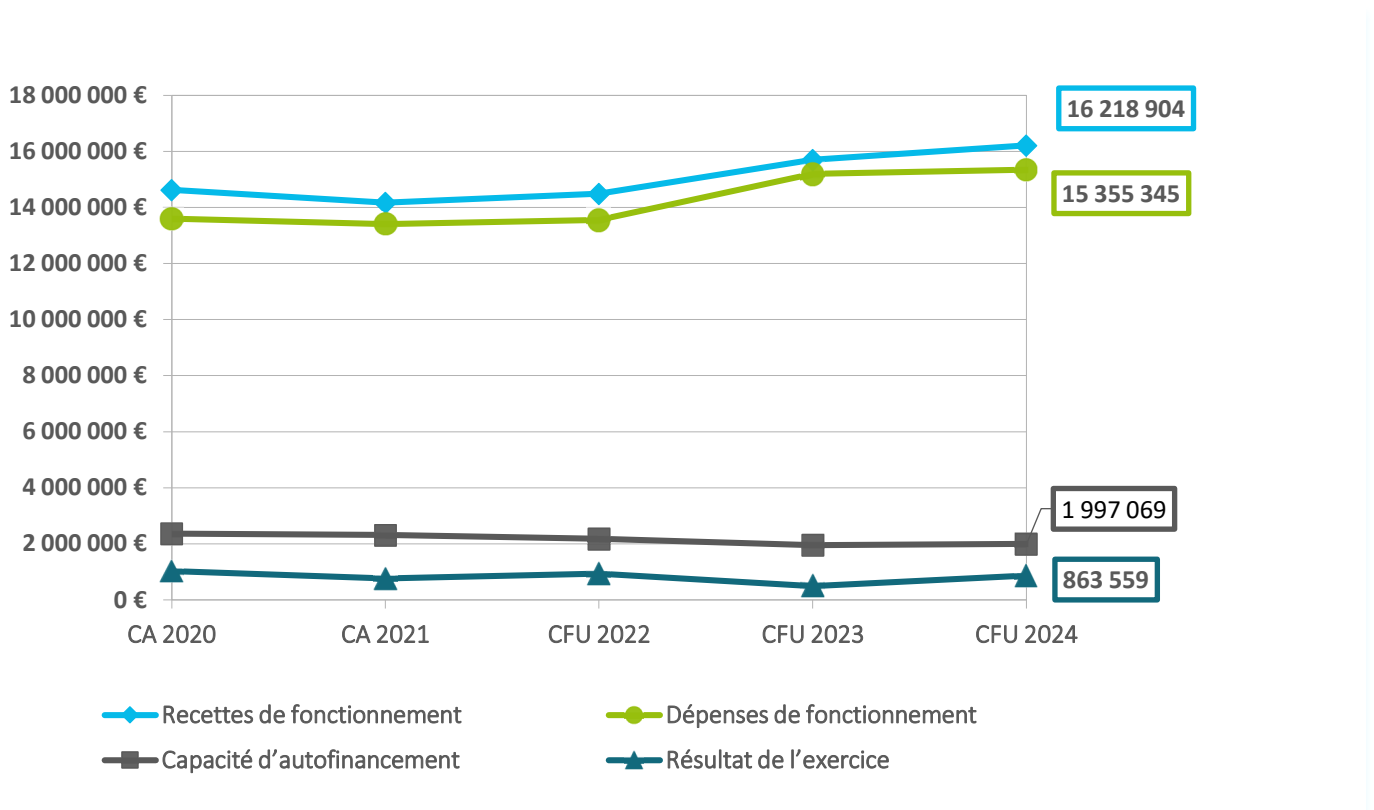
Capacité d'autofinancement = recettes de fonctionnement réelles – dépenses de fonctionnement réelles non compris les produits des cessions et non compris les travaux en régie

La capacité d'autofinancement permet de financer les investissements sans avoir recours à l'emprunt, c'est un indicateur qu'il est important de maîtriser.

#### Résultat de l'exercice

Libellé	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024
Recettes totales de fonctionnement	14 629 115 €	14 173 884 €	14 494 599 €	15 697 605 €	16 218 904 €
Dépenses totales de fonctionnement	13 599 825 €	13 412 814 €	13 559 645 €	15 198 703 €	15 355 345 €
Capacité d'autofinancement brute	2 374 566 €	2 313 308 €	2 185 210 €	1 959 918 €	1 997 069 €
Résultat de l'exercice	1 029 290 €	761 070 €	934 954 €	498 902 €	863 559 €

#### Capacité d'autofinancement brute



Le résultat de l'exercice augmente entre 2023 et 2024 pour atteindre **864 K€** contre **499 K€** en 2023 soit **+ 365 K€**. Les raisons sont : la revalorisation des valeurs locatives et des charges à caractère général maîtrisés, ainsi que le ralentissement de l'inflation. Toutefois, malgré une CAF stable à **1,97 M€** soit **+ 37 K€**, celle-ci reste faible par rapport aux villes de notre strate, comme observé dans les ratios de structure

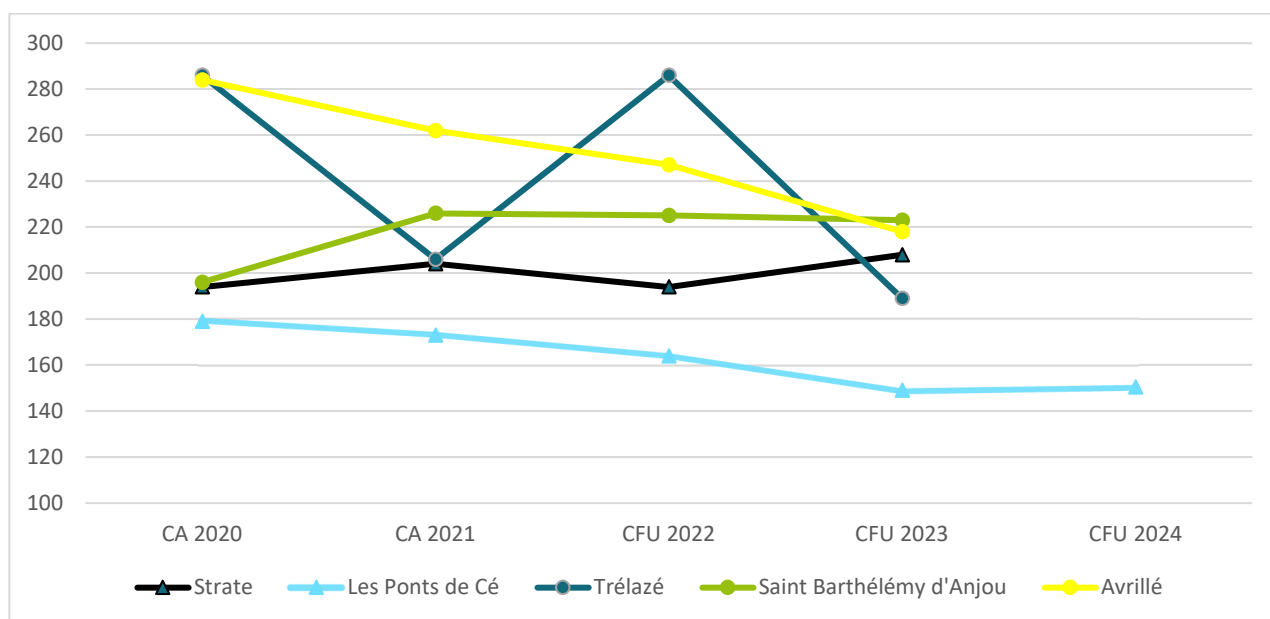
### Dépenses réelles de fonctionnement/habitant

Villes	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024*
Strate	1086	1116	1175	1225	-
Les Ponts de Cé	794	834	895	973	1015
Trélazé	879	1087	966	1036	-
Saint Barthélémy d'Anjou	1035	1087	1091	1171	-
Avrillé	842	889	927	1000	-

### Recettes réelles de fonctionnement/habitant

Villes	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024*
Strate	1280	1320	1369	1433	-
Les Ponts de Cé	973	1008	1058	1123	1165
Trélazé	1165	1293	1251	1225	-
Saint Barthélémy d'Anjou	1231	1314	1315	1394	-
Avrillé	1125	1151	1173	1217	-

### Capacité d'autofinancement brute/habitant\*



\*Données 2024 non disponibles pour les autres collectivités à cette date



## 4. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

*Remarque préalable : l'analyse de la section d'investissement ne se fait pas comme pour la section de fonctionnement en comparant le réalisé de l'année en cours à celui de l'année précédente, car si les dépenses et les recettes de fonctionnement sont récurrentes et donc comparables d'une année à l'autre, les dépenses et les recettes d'investissement sont liées au déroulement du Plan Pluriannuel d'Investissement et sont susceptibles de différer fortement chaque année.*

### A. Dépenses de la section d'investissement

Les dépenses totales de la section d'investissement s'élèvent à **7 156 126.66 €**.

- **5 009 716 €** en dépenses réelles d'investissement (hors remboursement de la dette), soit **70,01 %** des dépenses totales de la section d'investissement,
- **1 342 054 €** en remboursement du capital des emprunts (et mouvements de trésorerie) soit **18,75 %** des dépenses totales de la section d'investissement,
- **804 356 €** en dépenses d'ordre et patrimoniales soit **11,24 %** des dépenses totales de la section d'investissement (amortissements)

Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante (en Euros) :

#### Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	Compte Financier Unique 2023	Budget primitif 2024	Compte Financier Unique 2024	Taux de réalisation	Restes à réaliser
20	Immobilisations incorporelles	152 076	398 410	244 338	61,33%	128 894
204	Subventions d'investissement versées	351 736	640 594	498 633	77,84%	140 566
21	Immobilisations corporelles	2 338 185	2 705 149	2 205 144	81,52%	487 954
23	Immobilisations en cours	26 842	177 809	94 905	53,37%	69 127
AP/CP	Accueil Jeunes et Passerelle	120 046	746 128	283 512	38,00%	462 616
AP/CP	Club-house	55 296	885 684	864 770	97,64%	20 914
AP/CP	Géothermie	22 560	485 040	346 432	71,42%	138 608
AP/CP	Rénovation énergétique de l'école Malraux	-	494 000	471 982	95,54%	22 018
<b>Total des opérations réelles d'équipement</b>		<b>3 066 741</b>	<b>6 532 815</b>	<b>5 009 716</b>	<b>76,69%</b>	<b>1 470 697</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 440	-	-	-	-
13	Subventions d'investissement	2 300	-	-	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	2 373 700	1 396 934	1 342 054	96,07%	15 633
27	Autres immobilisations financières	645 000	-	-	-	-
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>3 022 440</b>	<b>1 396 934</b>	<b>1 342 054</b>	<b>96,07%</b>	<b>15 633</b>
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	91 781	495 000	459 809	92,89%	-
041	Opérations patrimoniales	111 515	417 000	344 547	82,63%	-
458	Opérations pour compte de tiers	-	1 000	-	0,01%	-
45412	Travaux exécutés d'office	-	20 000	-	0,00%	-
<b>Total des opérations d'ordre</b>		<b>203 296</b>	<b>933 000</b>	<b>804 356</b>	<b>86,21%</b>	<b>-</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>6 292 478</b>	<b>8 862 748</b>	<b>7 156 127</b>	<b>80,74%</b>	<b>1 486 330</b>

## A1. Les dépenses d'équipement

Pour rappel, les restes à réaliser sont des dépenses engagées juridiquement pour lesquelles les travaux ne sont pas terminés au moment de la clôture des comptes soit au 31 décembre de l'année (facture correspondante non payée).

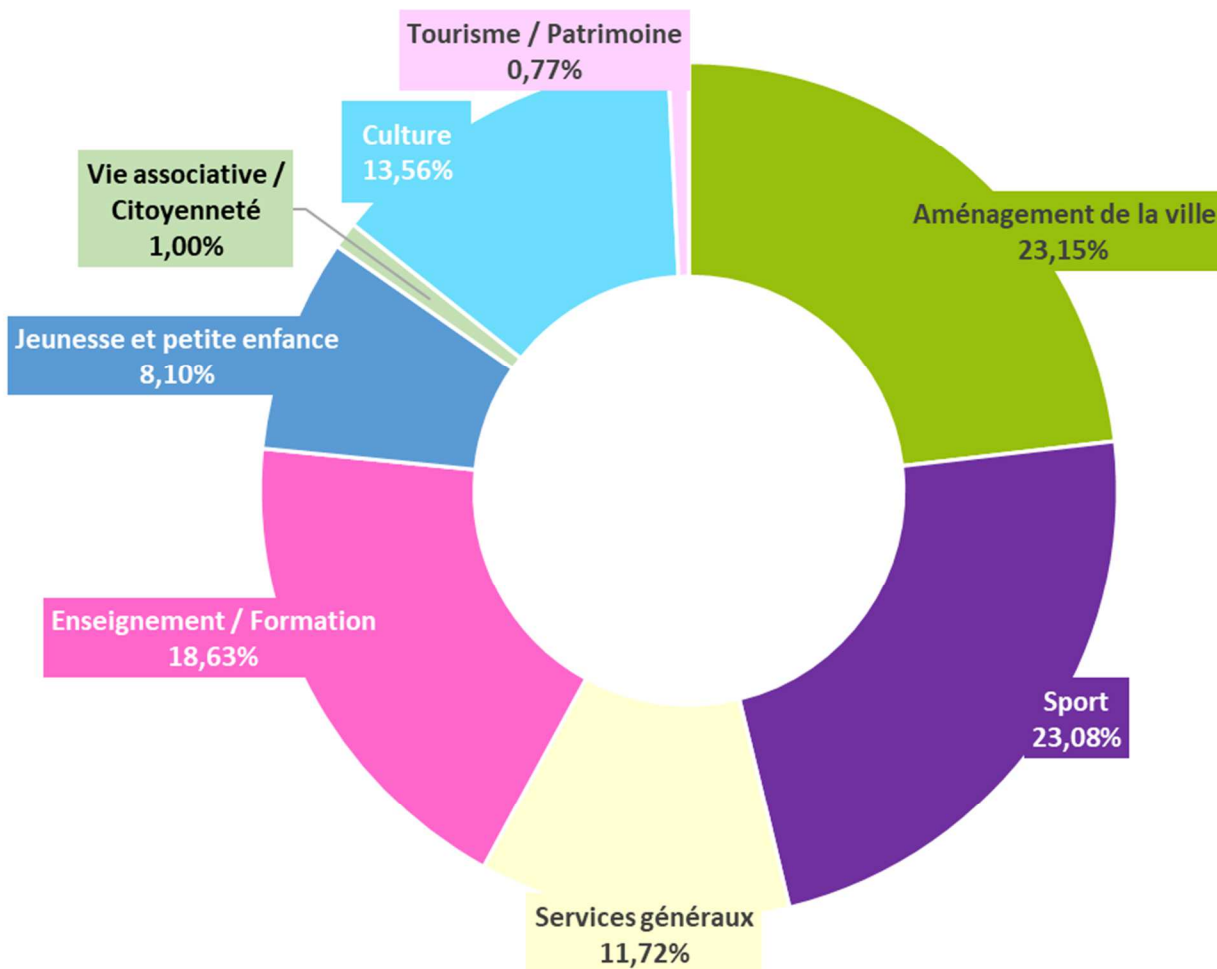
Ainsi, les dépenses réelles d'équipement prévues au budget 2024 s'élèvent à **6 532 K€** dont **1 076 K€** de restes à réaliser (dépenses engagées en 2023 mais non payées à la clôture de l'exercice).

A la clôture de l'exercice, soit le 31 décembre 2024, le montant des travaux d'investissement réalisés dans l'année (= les dépenses réelles d'équipement) s'élève à **5 009 K€** et représentent **78,87 %** des dépenses réelles d'investissement. Il faut ajouter **1 470 697 €** de restes à réaliser qui seront payés en 2025. Le taux de réalisation de l'exercice est donc en réalité de **99.20 %**.

Les restes à réaliser sont plus importants ces dernières années du fait de la difficulté à trouver des entreprises pour réaliser les travaux programmés. Entreprises qui, une fois trouvées, ont parfois du mal à s'approvisionner, ce qui allonge à nouveau les délais de réalisation. Par ailleurs, des projets structurants tels que la géothermie et la construction de l'accueil jeunes ont débutés en septembre 2024 en lieu et place du premier semestre 2024, ce qui induit de fait un décalage dans les dépenses.

Il n'y a plus d'opérations de voirie dans les dépenses de la ville puisque cette compétence a été reprise par Angers Loire Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### Répartition des dépenses réelles d'investissement par thématique



## A2. Les projets d'investissement par thème sous le prisme de l'atténuation climatique

### Les principes

Depuis 2021, la France est l'un des premiers États à concrétiser cet engagement en mettant en place une « budgétisation verte » ; le budget vert constitue une nouvelle classification des dépenses budgétaires et fiscales selon leur impact sur l'environnement et une identification des ressources publiques à caractère environnemental.

L'article 191 de la loi de finances pour 2024 introduit une nouvelle annexe au compte administratif ou au compte financier unique, dite « annexe environnementale des collectivités locales », afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique. Cette annexe permet de valoriser les choix d'investissement réalisés par les collectivités qui ont un impact positif sur l'environnement et, ainsi, de faciliter la planification écologique à l'échelle du territoire national. En 2024, l'évaluation porte uniquement sur certains comptes d'investissement. A partir du Compte Financier Unique 2025, la ville devra évaluer tous les comptes d'investissement, sauf le remboursement des annuités d'emprunt, sous l'angle atténuation. L'axe biodiversité devra aussi être pris en compte.

**Pour rappel, la ville est engagée dans l'évaluation climatique de son budget depuis 2021. Pour faciliter la lecture et la cohérence vis-à-vis des exercices antérieurs, tous les comptes d'investissement, hors remboursement des annuités de la dette, ont été pris en compte.**

### Pourquoi ?



#### Identifier et comprendre

Quelles sont les dépenses bénéfiques pour le climat, et celles avec un effet négatif



#### Evaluer la cohérence

des dépenses avec les objectifs climatiques



#### Analyser les marges de manœuvre

pour réorienter les dépenses selon un prisme climat



#### Suivre l'évolution

d'exercice en exercice

### Comment ?

Favorable

Ayant un impact positif sur le climat, aujourd'hui et demain : rénovation thermique de bâtiments, développement des transports collectifs

Défavorable

Incompatible avec la neutralité carbone : dépenses de carburant, nouvelle voirie...

Neutre

Sans impact significatif sur la trajectoire de neutralité carbone : dépenses sociales et culturelles, certaines dépenses d'énergie, d'alimentation et de déplacements

Non coté

Ayant à priori un impact sur le climat mais non classable en l'état par manque d'informations ou de données : frais d'études, achats et salaires – tant que l'analyse de ces dépenses n'a pas été réalisée

## Opérations d'investissement 2024

En euros	Total	Favorable	Défavorable	Neutre	Non coté
<b>ECOLES ENFANCE JEUNESSE</b>	<b>307 792 €</b>	<b>14084</b>	<b>3054</b>	<b>286528</b>	<b>4127</b>
CONSTRUCTION NOUVEL ACCUEIL JEUNES	283 512	7 603		275 909	
DIVERS MATERIELS ECOLES ET JEUNESSE ET PETITE ENFANCE	24 281	6 481	3 054	10 619	4 127
<b>RENATURATION EN VILLE</b>	<b>538 113</b>	<b>469 406</b>	<b>0</b>	<b>27 937</b>	<b>40 769</b>
RENATURATION DES COURS DES ECOLES	298 187	298 187			
AMENAGEMENTS PAYSAGERS	214 441	145 734		27 937	40 769
ILOTS DE FRAICHEURS/UNE NAISSANCE UN ARBRE	25 485	25 485			
<b>RENOVATION ENERGETIQUE DU PATRIMOINE BATI</b>	<b>1 628 055</b>	<b>1 601 248</b>	<b>0</b>	<b>26 807</b>	<b>0</b>
GEOOTHERMIE	346 432	346 432			
DIVERS BATIMENTS	1 281 624	1 254 816		26 807	
<b>GROS ENTRETIEN DES BATIMENTS</b>	<b>370 383</b>	<b>171 182</b>	<b>0</b>	<b>199 201</b>	<b>0</b>
MISE EN CONFORMITE ET DIVERS TRAVAUX	370 383	171 182		199 201	
<b>SPORT ET EQUIPEMENTS RELIES</b>	<b>984 299</b>	<b>542 522</b>	<b>651</b>	<b>428 397</b>	<b>12 729</b>
LOCAL CLUB	864 770	465 805		397 092	1 873
BAIGNADE	34 757	6 090	651	18 012	10 004
JEUX ET AGRES	77 942	70 626		7 316	
DIVERS MATERIELS	6 830			5 978	852
<b>CITOYENNETE ET VIE ASSOCIATIVE</b>	<b>51 004</b>	<b>35 074</b>	<b>1 271</b>	<b>10 376</b>	<b>4 283</b>
BUDGET PARTICIPATIF	30 804	31 433		-629	
DIVERS MATERIELS	20 200	3 642	1 271	11 004	4 283
<b>CULTURE TOURISME ET PATRIMOINE</b>	<b>74 687</b>	<b>8 647</b>	<b>12 525</b>	<b>49 046</b>	<b>4 470</b>
FONDS DE LIVRES	33 799	4 014		29 785	
ŒUVRES	6 178			6 178	
DIVERS MATERIELS	34 711	4 633	12 525	13 084	4 470
<b>URBANISME ET VOIRIE</b>	<b>572 380</b>	<b>165 022</b>	<b>3 272</b>	<b>358 567</b>	<b>45 518</b>
LEVE TOPOGRAPHIQUES ET BORNAGES ET DI- VERS	67 769	4 778		62 991	
ENFOUISSEMENTS	132 623			132 623	
FONDS DE CONCOURS ECLAIRAGE PUBLIC ALM	45 518				45 518
VOIRIE HORS COMPETENCE	5 978		3 272	2 706	
ATTRIBUTION DE COMPENSATION INVESTISSE- MENT	320 492	160 244		160 248	
<b>DIVERS</b>	<b>483 003</b>	<b>171 603</b>	<b>181 189</b>	<b>129 539</b>	<b>672</b>
OUTILS DE TRAVAIL INFORMATIQUE	152 213	12 334	121 518	17 882	479
OUTILS DE TRAVAIL DIVERS	330 791	159 270	59 671	111 657	193
<b>TOTAL</b>	<b>5 009 716</b>	<b>3 178 788</b>	<b>201 963</b>	<b>1 516 399</b>	<b>112 568</b>
<b>TOTAL EN POURCENTAGE</b>	<b>100,00%</b>	<b>63,45%</b>	<b>4,03%</b>	<b>30,27%</b>	<b>2,25%</b>

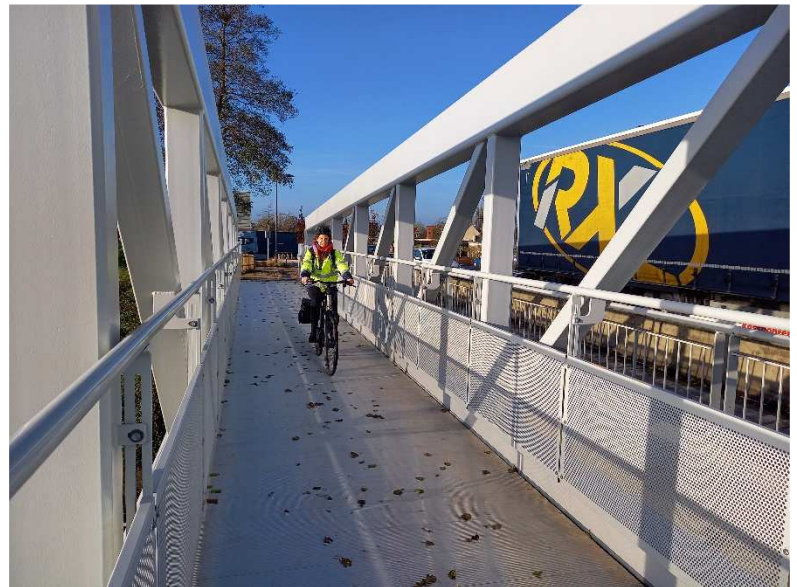


### A3. Nos réalisations



Accueil jeunes

Passerelle vélo



Aménagement du bassin des  
Maisons rouges



## Mise en œuvre du plan de gestion différencié des espaces verts



## Renaturation de la cour de l'école Malraux

## Renaturation de la cour de l'école Malraux







### Local clubs

### Budget participatif



### Budget participatif

### Géothermie



## B. Recettes de la section d'investissement

Les recettes totales de la section d'investissement s'élèvent à **6 222 K €** :

- **4 266 K€** en recettes réelles d'investissement soit **68,57 %** des recettes totales de la section d'investissement
- **1 956 K€** en recettes d'ordre et patrimoniales soit **31,43 %** des recettes totales de la section d'investissement (amortissements règlementaires, ventes immobilières et intégration des frais d'études)

Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante (chiffres en Euros) :

### Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	Compte Financier Unique 2023	Budget primitif 2024	Compte Financier Unique 2024	Taux de réalisation	Evolution CFU à CFU	Restes à réaliser
13	Subventions d'investissement	137 045	137 177	260 633	190,00%	90,18%	489 566
16	Emprunts et assimilés	382 770	2 953 852	2 381 428	80,62%	522,16%	-
AP/CP	Accueil Jeunes et Passerelle	-	750 000	155 000	20,67%	0,00%	532 000
AP/CP	Club-house	-	279 000	141 691	50,79%	0,00%	137 309
AP/CP	Géothermie	-	529 000	142 302	26,90%	0,00%	387 398
AP/CP	Rénovation énergétique de l'école Malraux	-	400 000	-	0,00%	0,00%	-
<b>Total des opérations réelles d'équipement</b>		<b>519 815</b>	<b>5 049 028</b>	<b>3 081 054</b>	<b>61,02%</b>	<b>492,72%</b>	<b>1 546 274</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 380 157	1 200 000	1 185 652	98,80%	- 14,09%	-
27	Autres immobilisations financières	2 000 000	-	-	-	-	-
024	Produits des cessions	-	157 000	-	0,00%	-	-
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>3 380 157</b>	<b>1 357 000</b>	<b>1 185 652</b>	<b>87,37%</b>	<b>- 64,92%</b>	<b>-</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	-	125 000	-	0,00%	-	-
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	2 322 724	1 618 000*	1 611 521	100,53%	- 30,62%	-
041	Opérations patrimoniales	111 515	417 000	344 547	82,63%	208,97%	-
458	Opérations pour compte de tiers	-	1 000	0,10	0,01%	-	-
45412	-	-	20 000	-	0,00%	-	-
<b>Total des opérations d'ordre</b>		<b>2 434 240</b>	<b>2 181 000</b>	<b>1 956 068</b>	<b>90,31%</b>	<b>-19,64%</b>	<b>-</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>6 334 213</b>	<b>8 587 028</b>	<b>6 222 773</b>	<b>72,59%</b>	<b>-1,76%</b>	<b>1 546 274</b>

\*inclus l'ajout en prévision opérations d'ordre dites « techniques » pour être en adéquation avec les montants Compte Financier Unique du comptable

## B1. Subventions d'investissement

En euros	Compte Financier Unique 2023	Compte Financier Unique 2024	Evolution CFU à CFU	Restes à réaliser
13. Subventions d'investissement	137 045	260 633	90,18%	489 566
AP/CP Accueil Jeunes et Passerelle	-	155 000	0,00%	532 000
AP/CP Club-house	-	141 691	0,00%	137 309
AP/CP Géothermie	-	142 302	0,00%	387 398
AP/CP Rénovation énergétique de l'école Malraux	-	-	0,00%	-

Les subventions obtenues pour **699 K€** au global, soit **16,40 %** des recettes réelles d'investissement.

Les projets subventionnés sur l'exercice sont :

- Accueil jeunes : **155 K€**
- Local club : **141 K€**
- Solde skate park pour **20 K€**
- Géothermie : **142 K€**
- Renaturation de la cour Malraux : **104 K€**
- Autres subventions : **135 262 €** dont **85 K€** pour la rénovation énergétique des bâtiments Emstal, Centre culturel Vincent Malandrin et la Médiathèque.

## B2. Emprunts et assimilés

En euros	Compte Financier Unique 2023	Compte Financier Unique 2024	Evolution CFU à CFU	Restes à réaliser
16. Emprunts et assimilés	382 770	2 381 428	522,16%	-

Les emprunts représentent **2 381 K€** au global, soit **55,81 %** des recettes réelles d'investissement.

- **381 K€** en recettes réelles du fait de remboursements temporaires (emprunt assorti d'une option de tirage sur ligne de trésorerie), soit **8,93 %** des recettes réelles de la section d'investissement
- **2 000 K€** d'emprunt réels pour le financement des investissements **46,87 %** des recettes réelles de la section d'investissement

On observe que les subventions espérées pour la rénovation énergétique de l'école Malraux n'ont pas été obtenues, car le projet n'a pas été retenu par nos financeurs.



### B3. Dotations, fonds divers et réserves

En euros	Compte Financier Unique 2023	Compte Financier Unique 2024	Evolution CFU à CFU	Restes à réaliser
10. Dotations, fonds divers et réserves	1 380 157	1 185 652	- 14,09%	-

Ce chapitre représente **1 185 K€** au global, soit **27,79 %** des recettes réelles d'investissement.

- Le Fond de Compensation de la TVA (FCTVA) pour **192 K€** (chaque année l'Etat reverse aux collectivités, avec une année de décalage, la TVA payée au titre de certaines dépenses d'investissement), la taxe d'aménagement pour **193 K€**
- **800 K€** en recettes réelles au titre de l'affectation (compte 1068) d'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'année 2023 soit **18,75 %** des recettes réelles de la section d'investissement

### B4. Produits des cessions

En euros	Compte Financier Unique 2023	Compte Financier Unique 2024	Evolution CFU à CFU	Restes à réaliser
024. Autres immobilisations financières	2 000 000	-		-

Le budget primitif 2024 prévoyait la cession d'un bien communal pour **157 K€**, or, cette vente n'a pas pu être faite sur cet exercice. Elle est reportée en 2025.

### B5. Recettes d'ordre

En euros	Compte Financier Unique 2023	Compte Financier Unique 2024	Evolution CFU à CFU	Restes à réaliser
Opérations d'ordre transfert entre sections	2 322 724	1 611 521	-30,62%	
Opérations patrimoniales	111 515	344 547	208,97%	

Il s'agit d'écritures budgétaires qui s'équilibrent en dépenses et en recettes.

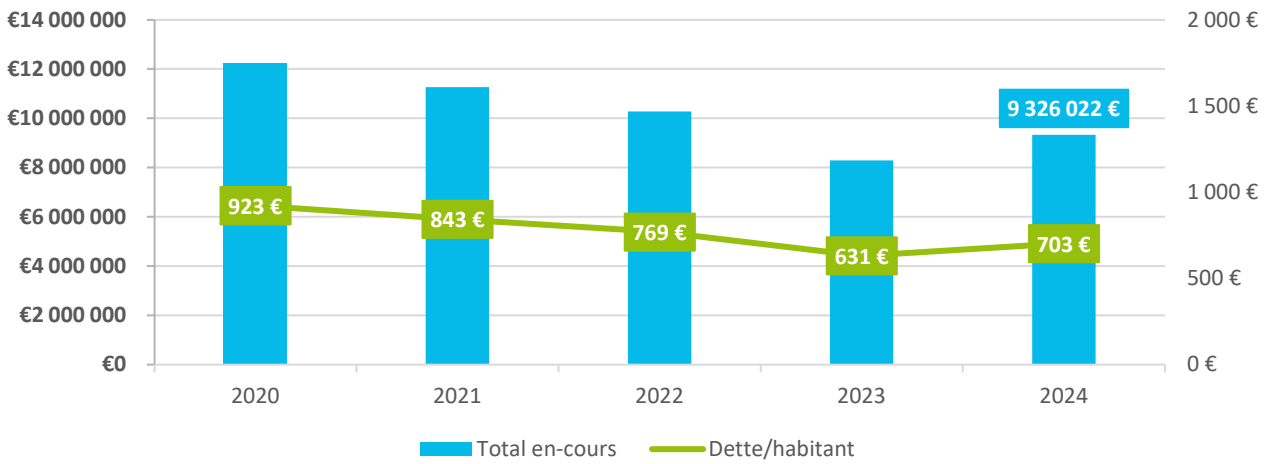
## 5. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS ET ENDETTEMENT

Le financement des investissements est assuré par la capacité d'autofinancement, le FCTVA, les subventions d'investissement reçues et, lorsque cela est nécessaire, par un emprunt.

La commune poursuit sa stratégie de maîtrise de son endettement afin de préserver sa capacité à faire face aux grands projets d'investissement du mandat.

En 2024, la ville a emprunté à hauteur de 2 millions d'euros pour réaliser les investissements prévus.

**En-cours de la dette au 31 décembre 2024**





	Ratios de niveau	CFU 2024	Moyenne nationale 2023 (communes de 10 à 20 000 hab)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1 015	1 225
2	Recettes Réelles de Fonctionnement / Population	1 165	1 433
3	Dépenses d'équipement brut / Population	399	394
4	Encours de la dette / Population	703	789
5	Dotation Globale de Fonctionnement / Population	183	180
<b>Ratios de structure et d'analyse financière</b>			
6	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	61,0%	58,8%
7	Dép. réelles fonct.+ remboursement dette en capital / Recettes Réelles de Fonctionnement	93,3%	91,3%
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / Recettes Réelles de Fonctionnement)	12,9%	14,5%
9	Taux d'épargne nette (Epargne brute-remboursement dette en capital)/Recettes Réelles de Fonctionnement	6,7%	8,7%
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / Recettes Réelles de Fonctionnement)	60,3%	55,9%
11	Capacité de désendettement (En-cours dette/épargne brute)	4,67	3,85

1\*Dépenses adaptées à la capacité financière de la ville

2\*Recettes faibles par rapport aux communes de notre strate

3\*Dépenses d'équipement supérieures à celles des communes de notre strate après plusieurs exercices en deçà. Année exceptionnelle de par ses projets structurants

4\*Encours de dette maîtrisé et qui diminue chaque année – inférieur à la strate

5\*Dotations globales de fonctionnement sur la même tendance que les communes de notre strate

6\*Charges de personnel sur la même tendance que les communes de notre strate malgré de nombreux services gérés directement

7\*Dép. réelles fonct.+ rembt dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement : cet indicateur montre notre capacité à financer nos investissements une fois les charges obligatoires payées, plus il est élevé, moins il nous reste de marge pour autofinancer nos investissements : nous devons rester vigilants car nous sommes sur un niveau élevé (attention à la comparaison aux communes de notre strate faussée car décalée dans le temps)

8\*Epargne brute/recettes réelles de fonctionnement : cet indicateur est plutôt bas, notre épargne brute (=CAF) est juste dans la moyenne de la strate

9\*Taux d'épargne nette (Epargne brute-rembt dette en capital)/RRF. Même situation que pour l'épargne brute : niveau un peu bas

10\*Ratio d'endettement (Encours de la dette / Recettes Réelles de Fonctionnement) supérieur à la strate

11\*Capacité de désendettement (Encours dette/épargne brute) proche de 4 années et donc très loin du seuil critique (10-12 années)

### ► Capacité de désendettement

Temps nécessaire pour rembourser intégralement la dette si l'ensemble de l'épargne brute devait y être affectée.

### ► Compte financier unique (CFU)

Ce document constitue l'arrêté des comptes de l'exercice et remplace les deux documents soumis jusqu'à présent au vote du conseil municipal :

- le compte administratif produit par la Ville de des Ponts de Cé
- le compte de gestion produit par le Comptable public.

Il est le bilan financier de l'exercice budgétaire et exprime les résultats de l'exécution des budgets de la Ville. Il retrace par nature, en dépense et en recette, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections. Ces données d'exécution budgétaire sont enrichies d'informations patrimoniales qui les complètent pour permettre une vision large de la situation financière de la Ville.

### ► Dotation globale de fonctionnement (DGF)

La dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue la principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales. Pour chaque catégorie de collectivité, on peut la diviser en deux parts : la part forfaitaire qui correspond à un tronc commun perçu par toutes les collectivités bénéficiaires et la part péréquation dont les composantes sont reversées aux collectivités les plus défavorisées.

### ► Dotation nationale de péréquation (DNP)

La DNP constitue l'une des trois dotations de péréquation communale. Elle a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes.

### ► Dotation de solidarité communautaire (DSC)

La dotation de solidarité communautaire est un versement au profit des communes membres qui est effectué par les groupements soumis aux régimes de la taxe professionnelle unique ou de la taxe professionnelle de zone. Elle répond à un besoin de péréquation au sein des intercommunalités afin, essentiellement, de lutter contre la fracture territoriale. Le dispositif repose ainsi, par principe, sur la solidarité. Cette dotation est instituée de manière obligatoire par le conseil communautaire. Il doit alors adopter une délibération à la majorité des deux tiers de ses membres.

### ► Dotation de solidarité urbaine (DSU)

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) constitue l'une des trois dotations de péréquation réservée par l'État aux communes en difficultés. Elle bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées.

### ► Droits de mutation à titre onéreux (DMTO)

Les droits de mutation perçus par la commune, qui comprennent les droits d'enregistrement et la taxe de publicité foncière, sont dus à l'occasion d'une « mutation », c'est-à-dire lorsqu'un bien change de propriétaire.

### ► Épargne de gestion

Différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement avant paiement des intérêts de la dette. Ce solde intermédiaire de gestion permet de mesurer le « train de vie de la collectivité » avant sa politique d'endettement.

### ► Épargne brute

Différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement après paiement des intérêts de la dette (soit : épargne de gestion moins intérêts de la dette). Ce solde intermédiaire de gestion définit la capacité de financement brute d'une collectivité.

### ► Épargne nette

Épargne brute, diminuée des remboursements de la dette. Ce solde intermédiaire de gestion définit la capacité d'autofinancement nette de la collectivité, soit après le remboursement de sa dette.

### ► Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)

Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est un prélèvement sur les recettes de l'État. Ce dernier est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements, et destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA que ces derniers supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale.

### ► Résultat

Le résultat de l'exercice correspond à la différence entre les titres et les mandats d'une section budgétaire. Il s'agit d'un excédent si la différence est positive, d'un déficit sinon. Le résultat cumulé s'obtient en ajoutant au résultat de l'exercice le résultat antérieur reporté et la somme algébrique des restes à réaliser. La somme algébrique des résultats cumulés des deux sections hors restes à réaliser correspond au fonds de roulement.